

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2010

Le treize avril deux mil dix, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 avril 2010, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Paul HERVIEUX, Maire.

### Etaient présents :

MM. HERVIEUX, DOUTRELEAU Bruno, DUJARDIN, TREPIED, DAVID, LAMBERT, FAVEY, BRIAND, Mlle LEPRINCE, Mme PORA, MM. BUREL, DOUTRELEAU Lucien.

### Etait absente excusée :

Mme Isabelle VIEVARD, pouvoir à Mlle Annie LEPRINCE

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude TREPIED



Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant ses collègues de leur présence. Il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 20 février dernier qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

### ⇒ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

Sous la présidence de Lucien DOUTRELEAU, doyen d'âge, il est donné lecture détaillée du Compte Administratif 2009 établi par Monsieur le Maire, dont les opérations se résument ci-après :

#### Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement = **Excédent de 208 254,38 €**

#### Section d'investissement :

Recettes d'investissement – dépenses d'investissement = **Excédent de 136 478,69 €**

Le Compte Administratif 2009 est voté à l'UNANIMITE.

Le Conseil Municipal constate les résultats cumulés de l'année 2009 et décide d'affecter :

- la somme de **76 685,31 €** à l'article 1068 pour couvrir les besoins en investissement et financer les restes à réaliser.
- la somme de **131 569,07 €** à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté »
- la somme de **136 478,69 €** à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté »

⇒ **VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Simultanément, le Compte de Gestion du Receveur Municipal est adopté à l'UNANIMITE.

Monsieur le Maire félicite les Adjoints, l'ensemble des membres de la Commission de Finances qui ont géré au mieux les dépenses communales et la secrétaire pour les explications apportées lors de la présentation du Compte Administratif.

⇒ **VOTE DES 3 TAXES LOCALES :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'UNANIMITE, de maintenir, pour 2010, le taux des taxes revenant à la Commune, comme suit :

Taxe d'Habitation : .....	8,66 %
Taxe Foncière (bâti) : .....	19,59 %
Taxe Foncière (non bâti) : .....	43,70 %

⇒ **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Le Conseil Municipal décide d'accorder pour 2010 les subventions allouées aux diverses associations, comme suit :

- Association Sportive Saint-Pierraise : .....	1 700.00 €
- Culture et Loisirs Saint-Pierrais : .....	600.00 €
- Cercle Nautique : .....	550.00 €
- Saint-Pierre Animations : .....	550.00 €
- Grandes Dalles Animations : .....	550.00 €
- Anciens Combattants Saint-Pierre-en-Port : .....	550.00 €
- Tennis Club Saint-Pierrais : .....	550.00 €
- Association « La Mascarade » Saint-Pierre-en-Port : .....	550.00 €
- Association « Les Galets » Saint-Pierre-en-Port : .....	550.00 €
- Coopérative Scolaire Saint-Pierre : .....	500.00 €
- Coopérative Scolaire Saint-Pierre (voyage scolaire) : .....	5 000.00 €
- Entente Saint-Pierraise de Pétanque : .....	550.00 €
- Association « Les Trois Dés » : .....	550.00 €
- Association « L'Excuse d'Argine » : .....	350.00 €
- Association « Culture BD » : .....	350.00 €
- ACOMAD Canton de Valmont-Fécamp : .....	600.00 €
- Ass. Des parents et Amis d'Enfants Inadaptés Fécamp : .....	100.00 €
- Amis de Saint-Pierre-en-Port (Fête d'été) : .....	7 000.00 €
- FNATH Accidentés de la vie Canton Valmont-Fécamp : .....	200.00 €
- Vélo Club Fécampois : .....	200.00 €

Un débat s'instaure.

Philippe BUREL souligne qu'il aurait été souhaitable d'augmenter la subvention allouée à l'A.S.S.P., vu le nombre croissant d'effectif qui entraîne un surplus de dépenses.

Anita PORA estime que la subvention attribuée à l'Excuse d'Argine est insuffisante.

Laurent LAMBERT s'étonne que l'Association « Circumbus » ne bénéficie pas d'aide financière de la Commune. Réponse apportée : aucune demande n'a été formulée par le Président.

L'Association « Culture BD » fait l'objet d'une discussion.

Régis DAVID refuse la subvention proposée car le Président est le seul membre de l'association.

Il est ensuite procédé au vote de ces subventions :

- Culture BD :

CONTRE : 4 (Régis DAVID, Lucien DOUTRELEAU, Anita PORA, Isabelle VIEVARD)

ABSTENTION : 1 (Bruno DOUTRELEAU)

- A.S.S.P. :

ABSTENTION : 1 (Philippe BUREL)

- Coopérative Scolaire (voyage) :

ABSTENTION : 1 (Régis DAVID)

Pour l'ensemble des autres subventions :

POUR : 12 ABSTENTION : 1 (Emmanuel FAVEY)

Bruno DOUTRELEAU précise que la subvention pour le voyage scolaire ne sera pas versée, cette année, à la Coopérative. C'est une provision.

#### ➤ **PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 :**

Bruno DOUTRELEAU, Vice-Président de la Commission Communale des Finances, présente le projet du budget primitif 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Pour la section de Fonctionnement : .....	707 301.00 €
- Pour la section d'Investissement : .....	411 609.00 €

Dans le cadre de l'investissement, en complément des travaux prévus non réalisés en 2009 et reportés en 2010, il est décidé d'inscrire les dépenses ci-après, pour un montant global de : 77 100 €

- Remplacement des gouttières de l'Eglise
- Acquisition d'un véhicule
- Acquisition de matériel (extincteurs, sableuse, grilles, taille-haie)
- Remplacement de 2 ordinateurs à l'école
- Acquisition du logiciel Cimetièrre
- Remplacement du volet roulant Salle des Galets
- Réfection du parquet Salle des Pommiers
- Changement fenêtres et porte d'entrée logement communal
- Remplacement porte d'entrée Coiff'Or
- Aménagement de combles Boule d'Or
- Réfection chemin rue du Nord et parking ancienne salle

Jean-Claude TREPIED précise que la réfection de la rue de la Poste sera effectuée et prise en charge par l'entreprise qui a réalisé les travaux d'assainissement, en accord avec le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Valmont.

Annie LEPRINCE demande l'installation d'une aire de jeux dans la Commune.

Bruno DOUTRELEAU précise que le futur véhicule est de type Berlingot Citroën, diesel, garantie 3 mois.

Emmanuel FAVEY :

- suggère l'acquisition d'un véhicule hybride pour le respect de l'environnement
- propose la réalisation d'un City stade subventionné par le Département. A étudier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2010.

➤ **ECRITURE D'AMORTISSEMENT DE MATERIEL :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que les Communes dont la population totale est inférieure à 3 500 habitants peuvent cependant décider d'amortir tout ou partie de leurs biens et propose donc d'amortir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 les biens suivants :

DESIGNATION DU BIEN	DUREE D'AMORTISSEMENT	MONTANT T.T.C.	MONTANT DE L'AMORTISSEMENT
Tondeuse autoportée	5 ans	14 393.86 €	2 878.77 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- **A AMORTIR** les biens ci-dessus sur une durée de 5 ans acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- **A SORTIR** de l'actif ce bien dès qu'il sera amorti.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL :**

Le contrat de travail d'une durée de 6 mois de Manuella DANGER expire au 15 mai prochain et sera prolongé pour une période d'un an, dans les mêmes conditions que le contrat actuel.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal :

- DECIDE, sur proposition de M. le Maire, d'exposer, pour information, du 19 au 23 avril, la maquette du projet d'école aux Saint-Pierrais.

Une réunion sera organisée avec l'Architecte, les Membres du Conseil Municipal et les Enseignants pour finaliser le projet.

- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux avec la Communauté de Communes du Canton de Valmont pour le local du Syndicat d'Initiative, et avec les associations communales utilisant les infrastructures municipales.

Monsieur le Maire informe ses collègues :

- du courrier de SFR annonçant le démontage, pour le 16 avril prochain, de l'antenne provisoire installée rue des Fermes
- de la manifestation commémorative du 8 mai : cérémonie au monument aux Morts et Repas des Aînés
- du 14 au 17 mai : Exposition et Conférence de Yannick NAZE sur le thème « la pêche au hareng – Souvenirs de Léon Bénard, Patron de drifter »
- le 29 mai : Fête des Mères

Un tour de table est organisé afin de connaître les observations de chacun :

Anita PORA signale que le panneau indiquant la rue des Mouettes est à changer.

Annie LEPRINCE s'étonne que le traçage du passage piéton rue des Ecoles qu'elle avait demandé, n'est pas réalisé.

Philippe BUREL souligne que l'éclairage public s'éteint trop tôt. L'entreprise responsable de la programmation doit de nouveau intervenir pour remédier à ce problème.

Le Conseil des Aînés communique ses observations, à savoir :

- l'installation d'un stop au carrefour de l'allée des Epincelles et la rue de l'Harmonie, ainsi que dans le haut de la côte du Vauchel
- la dangerosité du bac à fleurs situé devant le Syndicat d'Initiative
- l'installation de toilettes sur la plage de St-Pierre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.